

ANNONCES

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Avis d'ouverture d'enquête publique

Par arrêté n°A-2025-08 du 10 novembre 2025, le Président de la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR) a prescrit une enquête publique conjointe, préalable à l'approbation de la modification n°3 et de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Val des Usses est organisée par la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR).

Le projet de modification n°3 porte notamment sur l'évolution de quelques dispositions des règlements graphique et écrit, l'évolution des dispositions de certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, l'évolution des dispositions de certains secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, l'identification de constructions en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Ce projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui a rendu son avis le 22 septembre 2025 : « La modification n°3 du PLUi du Val des Usses n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; elle ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ». La CCUR a décidé de suivre cet avis par délibération du 14 octobre 2025.

Le projet de révision allégée n°1 porte sur la réduction de certains espaces paysagers structurants. Le projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui n'a pas été en capacité de délivrer un avis -et donc ses observations- dans le délai prévu par la réglementation, faute de moyens suffisants.

L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de la CCUR : <https://www.usses-et-rhone.fr/6209-plui-du-val-des-usses.htm>

L'enquête publique se déroulera du 8 décembre 2025 à 8h30 au 13 janvier 2026 à 12h00, soit une durée de 36 jours.

Monsieur Bernard CLEMENT a été nommé commissaire enquêteur suppléant et Monsieur Jean-Paul VESIN commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, les lundi 8 décembre 2025 de 8h30 à 12h et le mardi 13 janvier 2026, de 8h30 à 12h, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- sur support papier au siège de l'enquête et dans chacune des huit mairies concernées (Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marloz, Minzier, Musièges), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

- sur support numérique à l'adresse internet suivante :

- o Pour le dossier de modification n°3 : <https://www.registre-dematerialise.fr/6878>
- o Pour le dossier de révision allégée n°1 : <https://www.registre-dematerialise.fr/6894>

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé à cet effet au siège de l'enquête, et dans les 8 mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,

- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique,

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante :

- o Pour le dossier de modification n°3 : <https://www.registre-dematerialise.fr/6878>
- o Pour le dossier de révision allégée n°1 : <https://www.registre-dematerialise.fr/6894>

- par mail :

- o Pour le dossier de modification n°3 : enquete-publique-6878@registre-dematerialise.fr

- o Pour le dossier de révision allégée n°1 : enquete-publique-6894@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations et propositions seront rendues publiques.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°3 et la révision allégée n°1 du PLUi du Val des Usses à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la CCUR. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°3 et/ou de révision allégée n°1 du PLUi du Val des Usses avant approbation.



COMMUNE DE BONNEVAUX (74)

Mise à l'enquête publique de la modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté en date du 17 novembre 2025, le maire de Bonnevaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLU.

L'enquête publique se déroulera sur une période de 31 jours du vendredi 5 décembre à 9h au dimanche 4 janvier 2026 à 17h.

Le projet sera consultable en mairie les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00 et le vendredi de 16h à 18h30 sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Le mardi 9 décembre 2025 de 15h00 à 18h00

- Le vendredi 19 décembre 2025 de 15h00 à 18h00

- Le vendredi 2 janvier 2026 de 15h00 à 18h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bonnevaux - 2, route de la Solitude - 74630 BONNEVAUX , par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6923@registre-dematerialise.fr et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6923/>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture pendant un an minimum.

A l'issue de la procédure d'enquête, et au vu des avis recueillis et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du PLU sera soumis au Conseil Municipal.

Le maire, Gérard COLOMER.

Légale express

Votre nouveau site d'annonces légales

legale-express.fr

Votre annonce légale en quelques clics seulement

Des journaux habilités annonces légales à votre service



ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE

LES +

FACILE

RAPIDE

PRATIQUE

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

PROCÉDURES ADAPTÉES DE - 90 000 EUROS



LA ROCHE SUR FORON

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ROCHE-SUR-FORON (LA)
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
C.S 10130
74805 LA ROCHE SUR FORON
Tél : 04 50 25 90 00 - Fax : 04 50 25 94 25
mél : st-marches.publics@larochesurforon.fr
web : <http://www.mp74.fr>
SIRET 21740224700019
Groupe de commandes : Non
L'avis implique un marché unique
Objet : Assurance dommages ouvrage sur la construction d'une crèche
Référence acheteur : 2025-03
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Classification CPV :
Principale : 66515000 - Services d'assurance dommages ou pertes
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépot dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 19/01/26 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Envoi à la publication le : 03/12/25
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mp74.fr>

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES



Inscrit au Barreau de THONON-LES-BAINS
Saint Julien en Genevois (74160) : Résidence "Le Clos Desjacques ",
03 avenue de Genève
Tél : 04.50.49.27.08 - Fax : 04.50.49.32.40

Pays de Gex : Technoparc – 50 Rue Louis et Auguste Lumière, 01630 Saint-Genis-Pouilly

Tél : 04.50.20.87.35 – Fax : 04.50.40.17.38

&
SCP BALLALOUD & ASSOCIES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT D'UN APPARTEMENT DUPLEX T4 (70m²) Avec 2 places de stationnement et 1 cave Située sur la Commune de MARNAZ (74460)

MISE A PRIX... 10.000 € (Dix mille euros)

Adjudication
fixée au Jeudi 15 Janvier 2026 à 14 H
A l'audience des crées
Du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE
Au palais de justice de ladite ville, 18 Quai du Parquet

Désignation des biens
Commune de MARNAZ

Appartement duplex de type 4 d'une surface habitable d'environ 70 m² avec deux emplacements de stationnement et une cave, le tout sis 62 Route du Fond, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé «Le Sans Gôgne », figurant au cadastre section A 7260.

Lesdits immeubles ont été saisis à la demande de La Banque Cantonale de GENEVE (B.C.G.E), dont le siège social se situe Quai de l'île 17, 1211 GENEVE 2 (SUISSE), ayant le Cabinet BALLALOUD & ASSOCIES pour avocat constitué.

Outre la mise à prix ci-dessus, cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions du cahier des conditions de la vente déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE le 12 mai 2025, où chacun est invité à en prendre connaissance.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE.

Les visites s'effectueront
Lundi 05 Janvier 2026 de 14 H à 15 H

ABONNEMENTS

Le Messager
L'INFO DE PROXIMITÉ
C'EST NOTRE PRIORITÉ !

99€
→ Par chèque
Pour 1 an

8.90 €
→ Par prélèvement
Mensuel* (joindre un RIB)
*Sans engagement

Accès au journal
numérique
INCLUS

Scannez et abonnez-vous en ligne

Ou remplissez ce bulletin à retourner dans une enveloppe

SANS L'AFFRANCHIR À : LE MESSAGER
Libre réponse 87271 - 59049 LILLE Cedex

Oui, je m'abonne au MESSAGER

CHABLAIS □ GENEVOIS □ FAUCIGNY □

Nom _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____

Commune _____

Tél. _____

E-mail _____

Date _____

Signature _____

Une question ?
Appelez-nous au 03 66 890 100
Appel non surtaxé